

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 4 octobre 2018 N° 757

COMMUNIQUE DE PRESSE

La loi PACTE crée un grand pôle financier public en permettant le rapprochement de La Poste avec CNP Assurances

L'article 54 relatif à la gouvernance du groupe La Poste a été adopté à l'Assemblée nationale en première lecture. Cette mesure permettra l'apport par la Caisse des dépôts et des consignations (CDC) de sa participation dans CNP Assurances à la Banque Postale. La Poste deviendra alors un groupe complet de bancassurance et la CDC deviendra ainsi l'actionnaire majoritaire de la Poste aux cotés de l'Etat.

Ce rapprochement fera ainsi naître un grand pôle financier public, dont la vocation première sera le développement des territoires. Avec un bilan de 1 000 milliards d'euros, il sera un des organismes de financement public les plus importants au monde.

En adossant une nouvelle activité de banque et d'assurance à La Poste, cette opération consolide aussi l'entreprise publique, qui pourra alors développer davantage ses services financiers.

Au terme de ce rapprochement qui sera engagé avant la fin de 2019, La Poste restera une société à capitaux 100 % publics, détenue par les deux mêmes actionnaires : la CDC et l'État.

Bruno Le Maire a déclaré : « La Poste et la Caisse des dépôts constituent deux leviers très puissants dont le rapprochement permettra de conserver et développer un maillage serré de services publics dans nos territoires. Il renforce et pérennise aussi le modèle économique de La Poste, entreprise à laquelle les Français sont particulièrement attachés ».

Contact presse:

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr